

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BEZIERS

COMMUNE  
DE  
VIAS

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération n° 2022-12-08-4a**

**L'An DEUX MILLE VINGT DEUX et le 08 DECEMBRE**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jordan DARTIER, Maire.

**Présents :**

*Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Gérard ALLARD, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHEs, Nicole LEFFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Marie SANCHEZ-RUIZ, Claude DAULIACH, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Sylvie MACEL, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU (présente jusqu'à 18H20), Yvon MARTIN.*

**Procurations :**

*Lucette ALBERTO donne pouvoir à Gérard ALLARD,  
Maryse OLIVÉ donne pouvoir à Muriel PRADES,  
Carl COIGNARD donne pouvoir à Carole MAUREL,  
Jean-Philippe COMPAN donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL,  
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE,  
Olivier CABASSUT donne pouvoir à Pascal VIVIANI,  
Elisabeth CERNEAU donne pouvoir à Yvon MARTIN à partir de 18H20.*

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant.

Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions légales ci-dessous.

Dans le cadre du recrutement d'un Directeur des Ressources Humaines, il convient de modifier le tableau des effectifs en créant le grade de Directeur Territorial, appartenant au Cadre d'emploi des attachés territoriaux.

**CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales notamment son article R2313-3 ;

**VU** le Code général de la Fonction Publique notamment son article L313-1, ;

**VU** le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés administratifs territoriaux ;

**CONSIDERANT** le recrutement d'un Directeur des Ressources Humaines à temps complet ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer le grade de Directeur Territorial appartenant au cadre d'emploi des attachés territoriaux ;

**DELIBERE,**

Et par vote à mains levées, à la majorité (25 Pour / 4 Abstentions)

**DECIDE :**

- **DE MODIFIER** le tableau de l'effectif du personnel.
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget, chapitre 012.
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Secrétaire de Séance**



A blue ink signature scribble over a circular official stamp of the Municipality of Vias (Hérault). The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE VIAS (Hérault)'.

**Maire Jordan DARTIER**  
**Maire de VIAS**



A black ink signature scribble over a circular official stamp of the Municipality of Vias (Hérault). The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE VIAS (Hérault)'.

Le Maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Transmis au Représentant de l'Etat le : **12 DEC. 2022**  
Affiché **12 DEC. 2022**